AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (16)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 1er avril 1875

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 1er avril 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation3 p. (116r, 117r, 118v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 1er avril 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48400

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u> Date de rédaction<u>1er avril 1875</u>

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

 $Destinataire \underline{Colombet}$

Lieu de destination24, rue Gabrielle, Charenton-le-Pont (Val-de-Marne)

Description

RésuméSur l'emploi de chef de la comptabilité des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin accuse réception de la lettre de Colombet du 29 mars et de la brochure sur les sociétés de secours mutuels. Il exprime de ne pouvoir discuter avec Colombet pour parvenir à une entente définitive. Godin pense qu'au regard des appointements demandés par Colombet, celui-ci ne prétend pas à l'emploi d'économe du Familistère mais à celui de chef de la comptabilité des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, fonction qui comprend la direction de la comptabilité de deux établissements industriels et du Familistère. Godin lui explique que le chef de comptabilité était rémunéré 400 F par mois mais qu'il serait prêt à payer 500 F par mois. Il demande à Colombet quand il pourrait entrer en fonction et s'il peut prendre des renseignements sur lui auprès de la maison qui l'occupe. Il lui envoie une brochure sur le Familistère.

Mots-clés

Emploi, Familistère, Fonderies et manufactures "Godin"

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023